

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2008 à 13 H 30

Cette séance ordinaire s'est tenue sous la présidence du Maire, Monique VIROULAUD.

Présents : Mesdames VIROULAUD, DE LA IGLESIA, ARSIGNY, MOLLINÉ, CHARLESWORTH, Messieurs MINEUR, ROCHE, TIRARD-BOIS, GIRON, BARTAL et SANDEAU.

Absents : Madame DUCHESNE, Messieurs BIOT, CHRISTOFLOUR et BARDE (arrivé à 14 h 25 et reparti à 15 h).

Il est donné lecture du compte rendu de la précédente réunion et le registre des délibérations est signé.

ELECTION DES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LES ELECTIONS SENATORIALES :

En vue du scrutin sénatorial du 21 septembre 2008, chaque conseil municipal doit élire des délégués des communes et leurs suppléants ce jour 27 juin 2008. Pour les communes de moins de 3.500 habitants, ils sont au nombre de 3 titulaires et 3 suppléants. Après vote à bulletin secret et à la majorité absolue, ont été élus : Monique VIROULAUD, Jean-Bernard MINEUR, Jean ROCHE, délégués titulaires et Marie-Annick DE LA IGLESIA, Jean-Philippe BARTAL, Jocelyne ARSIGNY, suppléants.

FIN DU BAIL DE LOCATION A MADAME SANDILLON :

A la demande du locataire, délibération est prise pour mettre fin au bail de location du logement n°3 des anciennes écoles à compter du 30 juin 2008.

SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION :

Le logement n°3 des anciennes écoles étant vacant au 1^{er} juillet 2008, le conseil municipal décide de le louer à Monsieur VALLADE Bernard à compter du 1^{er} août 2008.

DELIBERATION INDEMNITE DU PERCEPTEUR :

Il est donné lecture du courrier de Monsieur PATIES, Receveur-Percepteur du Trésor Public de Montpon Ménéstérol par lequel il demande, suite au renouvellement de la municipalité, l'octroi d'une indemnité de conseil et d'aide à la confection des documents budgétaires à compter de l'exercice 2008. Le conseil municipal est d'accord à l'unanimité et prend la délibération correspondante.

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL DU MAIRE SUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le décret n°95.653 du 6 mai 1995 porte obligation au Maire de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le service d'assainissement collectif. Conformément à ces dispositions, Madame le Maire, après avoir donné lecture du compte rendu technique et financier 2007 établi par la compagnie fermière Lyonnaise des Eaux France, présente son rapport pour l'exercice 2007. Quelques chiffres : 140 clients desservis, 9.000 m² d'eau usée traités, 2,36 km de réseau de canalisations. Celui-ci est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal. (Ledit rapport est consultable en mairie)

PRESENTATION DU RAPPORT DU SYNDICAT D'ADDUCTION D'EAU POTABLE DE VELINES :

Madame le Maire présente l'avis du Bureau du syndicat d'adduction d'eau potable de Vélines sur le rapport d'activité de la société fermière Lyonnaise des Eaux pour l'année 2007. Quelques chiffres : 6.255 clients desservis, 80.532 m² d'eau consommées, 8 réservoirs de stockage, 2 sites de production, 432,90 km de canalisation. Le conseil municipal en prend acte. (Ledit rapport est consultable en mairie)

EMPLOI EN MISSION TEMPORAIRE :

Madame le maire rappelle le renouvellement pour six mois à compter du 1^{er} juillet 2008 de l'emploi d'un adjoint technique 2^{ème} classe. Monsieur MONDIN n'ayant pas souhaité renouveler son contrat de travail, Monsieur Christian BOYER occupera ce poste.

DEMANDE MISE EN DISPONIBILITE :

Madame Ghislaine MIGNON, agent technique 2^{ème} classe en poste à la cantine scolaire, a demandé une mise en disponibilité d'une année à compter du 1^{er} septembre 2008 pour convenance personnelle. Madame le Maire lui a donné son accord.

PLANTATION DU MAI :

Après concertation, la plantation du mai est fixée au samedi 13 septembre 2008.

DEVENIR DE LA POSTE :

Une pétition est déposée chez tous les commerçants et au secrétariat de la mairie pour contester contre le projet de fermeture du bureau de Poste au profit d'une agence postale tenue par les employés communaux. Une banderole sera apposée au fronton de la mairie. Lecture de la lettre de Monsieur Pierre MOLLINÉ.

DELIBERATION MODIFICATIVE DE CREDITS :

Virement de crédit de 142 € sur le budget d'assainissement : amortissement « Les Saules ».

COMPTE RENDU DES DIFFERENTES REUNIONS :

SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DU BAS MONTRAVEL : Il a été étudié un cahier des charges concernant la réalisation d'une étude devant conduire à l'élaboration d'un programme de travaux pluriannuel ainsi qu'à la mise en place d'une déclaration d'intérêt général sur l'ensemble du secteur du syndicat. Monsieur VIGOUROUX, président du syndicat, doit rencontrer les délégués communaux dans le mois de juillet 2008.

SYNDICAT D'ENERGIE DE LA DORDOGNE : Le syndicat d'énergie a décidé de remplacer progressivement les sources lumineuses du réseau d'éclairage public par des foyers basses consommations.

COMMISSION VOIRIE : les travaux retenus par la commission communale de la voirie sont les suivants : route de la Coquille, Route des Fonds, route de Chataignière, route de Bricabeau ; et seront proposés à la communauté de communes. Ils ont été chiffrés par les services de la Direction Départementale de l'Équipement.

Lecture du mail de Monsieur SZLOVIK concernant les problèmes d'écoulement des fossés et d'un arbre situé à proximité de la départementale 32. Messieurs ROCHE et TIRARD-BOIS ont rencontré ce riverain.

LIGUE DE FOOTBALL D'AQUITAINE : Lecture du courrier de Monsieur FAGE récapitulant les différents travaux à effectuer pour classer les installations en catégorie 5. Les responsables des commissions Travaux et Sport seront consultés afin de mettre le stade aux normes.

CHARTRE DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU RURAL : Lecture du mail de Monsieur ARNOUX dénonçant le non respect de cette charte, en particuliers concernant les gares desservies par la SNCF.

DELEGUES A L'ASSEMBLEE GENERALE DU PAYS DU GRAND BERGERACOIS : Deux délégués sont désignés : Messieurs CHRISTOFLOUR et BIOT.

SUBVENTION CROIX-ROUGE : Cette association sollicite une subvention de la commune, le Budget étant voté, de nouvelles subventions ne peuvent être attribuées.

CONSEIL D'ECOLE DU 24 JUIN 2006 : lecture du compte-rendu. A la fin de l'année 2007/2008, les effectifs étaient de 92 enfants. Pour la rentrée 2008/2009, la répartition des élèves est la suivante :

PS 12 - MS 13 - GS 18 - CP 13 - CE1 9 - CE2 13 - CM1 13 - CM2 7 -
SOIT UN TOTAL DE 98 ENFANTS

L'achat de petit mobilier est à prévoir. Le projet de 2008/2011 portera à partir des résultats obtenus en classe sur 3 axes :

- Difficulté rencontrée dans l'apprentissage des mots,
- Difficulté à communiquer et à développer clairement des idées,
- Difficulté à retenir les acquis et à les réinvestir afin d'enrichir le vocabulaire.

A la rentrée 2008 passage à la semaine des 4 jours (plus d'école le mercredi matin - une aide est prévue pour les élèves en difficultés). Une réunion est prévue à la rentrée avec les familles pour plus d'informations.

ASSOCIATION ARC EN CIEL : Lecture de la lettre de remerciements de cette association concernant la kermesse du 21 juin 2008.

VISITE DE MONSEIGNEUR MOÛSSE : Lecture du courrier de l'Abbé Luc OLLIVIER pour informer de la prochaine visite de Monsieur l'évêque au mois d'octobre 2008.

RAPPORT DE L'ANNEE 2007 SUR LA STATION D'EPURATION : rapport satisfaisant (consultable en mairie).

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU SMCTOM : La participation des communes va supporter une augmentation de l'ordre de 6 %. Il semble nécessaire d'informer à nouveau les habitants de certains quartiers des consignes de tri.

ANNIVERSAIRE DE FOOT-LOISIR : Une journée anniversaire est organisée par cette association le dimanche 13 juillet 2008. Monsieur GIRON suggère que le stade porte un nom.

SPECTACLE DU CENTRE EQUESTRE : Le centre équestre des Pourcauds invite le Conseil Municipal à son spectacle le 6 juillet 2008 de 14 à 18 h.

PROPOSITIONS DE M. BARTAL : Création d'un site internet Mairie - consultations des comptes-rendus - Réseau Internet, etc... (étude en cours).

Madame Florence ZARATIN assiste à la réunion du Conseil Municipal, Madame le Maire lui demande si elle souhaite intervenir. Celle-ci désire savoir la raison pour laquelle la cantine scolaire ne lui achète pas plus de pain. Le Maire répond que jusqu'à présent les achats se faisaient à tour de rôle et en fonction des besoins. Le Maire précise qu'un devis sera demandé aux trois commerçants de la Commune distribuant du pain avant la rentrée scolaire, et qu'un planning sera établi.

Madame ZARATIN propose ses services pour la journée du mai, le Conseil Municipal la remercie de son attention.

La séance est levée à 16 h. 45.
